



Defaut d assurance vehicule + sinistre

Par **Bdlou**, le **07/12/2017 à 22:45**

BonjourrrrrSuite a un sinistre avec un tiers son assurance me reclame la somme des travaux.rnrrnAprès avoir eu un sinistre auquel j estime ne pas etre en tort l assurance du tiers me reclame le montant des reparations, nous avons effectue un constat mais je n ai pas rempli ma partie assurance puisque je n en avais pas je venais d acheter le vehicule 1 h auparavant. rnL assurance de la partie adverse via un enqueteur me reclame mon assurance que je n avais point donc la somme des reparations .rnCela fait six mois, pour ma part j ai repare mon vehicule a mes frais .rnL enqueteur au telephone m a confirme qu apres lecture du constat il s avere que le tiers est fautif et non moi . rnMalgre mon defaut d assurance le jour des faits et vu que je ne suis pas en tort, puis je refuser de payer et exiger le remboursement de mes frais de réparations ?????rnD apres les dire de l enqueteur assurance je risque des poursuites judiciaires pour non paiement et defaut assurance ?????? rnrrnMerci pour vos conseils je dois remplir papiers remboursement.

Par **Lag0**, le **08/12/2017 à 06:59**

Bonjour,rnSi vous n'êtes pas responsable de l'accident, vous n'avez pas à payer pour les dégâts de l'autre véhicule même si vous n'étiez pas assuré. C'est même l'inverse, le responsable de l'accident doit vous dédommager pour vos propres dégâts.rnMais ceci à condition que le constat ait été rempli correctement et fasse bien apparaitre la responsabilité de l'autre conducteur...

Par **Bdlou**, le **08/12/2017 à 09:41**

Bonjour rnrnMerci pour votre analyse, le bon remplissage du constat etait ma crainte, l'enqueteur charge de me faire regler le montant m a indique que si j avais une assurance que je la fasse intervenir car je n etais pas en tort sur le constat . J'ai l habitude d assumer mais quand je suis en tort. Donc je vais faire le necessaire pour que ne pas regler.